



REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT A.H.P
COMMUNE DE MALIJAI

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MALIJAI**

Séance du 28/11/2023

Objet : Voirie : classement dans le domaine public communal

L'an deux mille vingt et trois et le 28 novembre à 18 heures 30,
le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit
par la loi, dans la mairie de la commune, sous la présidence de Madame Sonia FONTAINE,
Maire.

Présents : Mesdames FONTAINE Sonia, KERBOUA Yasmina, AILLAUD Marion, ROBERT
Carole, HUBERT Armelle, AILLAUD Karine, MOUREN Sylvie et Messieurs GONCALVES
Gilles, MUNOZ Estéban, DURAND Thierry, BONO Vicente, DEYE Manuel, HOLIET Samuel,
VARCIN Alexandre.

Absents excusés : Mmes BERNARD Myriam, MIOTTO Lucie, BIANCO Maryline, et Mrs
CHAMBRE Emmanuel, AKLA Mohammed.

Procurations : M. CHAMBRE Emmanuel a donné procuration à Mme MOUREN Sylvie. Mme
BERNARD Myriam a donné procuration à Mme FONTAINE Sonia.

Mme AILLAUD Marion a été désignée Secrétaire de Séance conformément à l'article L 2121-15
Code des Collectivités Territoriales.

REÇU EN PREFECTURE

le 30/11/2023

Application agréée E.legalite.com

Conseil Municipal du 28/11/ 2023

Délibération n° 2023/06/53

OBJET : Voirie : classement dans le domaine public communal

Monsieur Gilles GONCALVES expose qu'il s'agit de classer dans le domaine public communal plusieurs morceaux de voirie qui font actuellement partie du domaine privé communal et de nommer la voie.

Le Chemin du Plan est une voie ouverte à la circulation publique desservant plusieurs habitations. Lors de son élargissement en 1999, les parcelles AC452-AC450-AC448-AC446-AC444-AC442-AC440-AC438-AC436-AC434-AC433-AC431-AC429-AC458-AC460-AC462-AC464-AC727 ont été acquises et classées dans le domaine privé communal.

Monsieur Gilles GONCALVES propose de les classer dans le domaine public communal et dénommer la voie "Chemin du Plan" afin d'en faciliter son usage.

OUI cet exposé, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- De classer les parcelles suivantes dans le domaine public communal : AC 452-AC450-AC448-AC446-AC444-AC442-AC440-AC438-AC436-AC434-AC433-AC431-AC429-AC458-AC460-AC462-AC464-AC727
- Autorise Mme le Maire à accomplir les démarches nécessaires.

Malijai,
Le 28 novembre 2023
Fait et délibéré, les jour, mois et an
que dessus.
Pour copie certifiée conforme
Le Maire
Sonia FONTAINE



REÇU EN PREFECTURE

Le 30/11/2023

Application agréée E-legalite.com